MAIRIE DE
L'ILE D'YEU

Registre du logeur - Taxe de séjour

Hébergement non classé ou en attente de classement

Année : **2023**
2ème collecte

2

Collecte du 1er septembre au 31 décembre

Ce document est à remplir si vous ne déclarez pas votre taxe de séjour par internet.

Date limite : 15 janvier 2024

Important :
- Pour simuler votre calcul ou réaliser votre déclaration par internet et payer en ligne, connectez-vous au portail https://taxe.3douest.com/iledyeu.php
- Ce registre, accompagné de votre réglement (à l'ordre de Régie Recette Taxe de séjour), est à retourner à l'Office **dans les 15 jours suivant la fin de la collecte (15 janvier 2024)** ;
- Si vous n'avez pas loué votre hébergement pendant la période concernée, indiquez la mention manuscrite "NEANT" dans le total de votre déclaration ;
- Pour plus d'informations, référez-vous au Guide "Taxe de séjour", consultable en ligne sur le site de la mairie et de l'Office de Tourisme ou sur place à l'Office de Tourisme.

Votre hébergement locatif

Adresse du logement :
Type:
Capacité d'accueil maximum :

Vos coordonnées personnelles

Nom et prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Mail : Téléphone:

La première ligne est un exemple de calcul. Le Montant total par séjour = (A x B / C) X D X E. Attention, le "montant TS par personne" ne peut pas excéder 2 €

Dates de séjour		Montant taxe de séjour (A)	Montant HT du loyer par nuit (B)	Nombre personnes présentes (C)	Montant TS par personne (AxB/C) (≤ 2 €)	Nombre d'adultes assujettis (D)	Nombre de nuits (E)	Montant total par séjour (Montant TS par personne x D x E)	Location effectuée par plateforme en ligne (préciser laquelle)
Date arrivée	Date départ								
EXEMPLE : location de 7 jours à 700 € HT la semaine, soit 100 € HT la nuit , pour 6 occupants (4 adultes et 2 enfants)									
12/09/2023	*19/09/2023*	*4,4% (=0,044)*	*100,00*	*6*	*(0,044 x 100 / 6) = 0,73*	*4*	*7*	*(0,73 x 4 x 7) = 20,53*	*Airbnb*
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
							TOTAL		

Dates de séjour		Montant taxe de séjour (A)	Montant HT du loyer par nuit (B)	Nombre personnes présentes (C)	Montant TS par personne (AxB/C) (≤ 2 €)	Nombre d'adultes assujettis (D)	Nombre de nuits (E)	Montant total par séjour (Montant TS par personne x D x E)	Location effectuée par plateforme en ligne (préciser laquelle)
Date arrivée	Date départ								
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
		4,4%							
							TOTAL		

Sous réserve de vérification par le régisseur,

TOTAL DE VOTRE DECLARATION : **Date :** **Signature :**

Reportez ci-dessus le total des taxes de séjours perçues ou la mention NEANT si votre hébergement n'a pas été loué pendant la période.